

Distr.
GENERALE

E/ICEF/1992/SR.2
27 mars 1992

ORIGINAL : FRANCAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Session d'organisation d'hiver

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 2e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 24 mars 1992, à 15 heures

Présidente : Mlle SETH (Inde)

SOMMAIRE

Adoption de l'ordre du jour

Point 4 de l'ordre du jour : Principales questions dont le Conseil d'administration sera saisi à sa session ordinaire de 1992

- a) Questions relatives aux programmes
- b) Questions relatives aux relations extérieures
- c) Questions administratives et financières

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser à Mme M. A. Rebadavia, Secrétariat du Conseil d'administration, bureau H-12K, UNICEF House, 3 United Nations Plaza.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus des séances de la présente session seront groupées dans un rectificatif unique, qui sera publié peu après la clôture de la session.

SOMMAIRE (suite)

Point 5 de l'ordre du jour : Préparation de la session ordinaire de 1992

- a) Etat de la documentation
- b) Document de travail du Président sur les procédures du Conseil d'administration
- c) Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux de la session du Conseil d'administration, 15-26 juin 1992
- d) Thèmes qui seront abordés au cours de réunions officielles

Point 6 de l'ordre du jour : Recommandation au Conseil d'administration relative à la coopération au programme : prix Maurice-Pate de l'UNICEF

Point 7 de l'ordre du jour : Projet de décision relatif aux recommandations du Comité mixte Unesco/UNICEF sur l'éducation

Point 8 de l'ordre du jour : Projet de décision modifiant la décision 1990/1 du Conseil d'administration concernant la date de la session d'organisation précédant la session ordinaire du Conseil

Point 9 de l'ordre du jour : Accord de base type de coopération

La séance est ouverte à 16 h 15.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PRINCIPALES QUESTIONS DONT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SERA SAISI A SA SESSION ORDINAIRE DE 1992 (EB/1992/006)

- a) QUESTIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES
- b) QUESTIONS RELATIVES AUX RELATIONS EXTERIEURES
- c) QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

1. M. JOLLY (Directeur général adjoint chargé des programmes) présente brièvement les neuf groupes de questions relatives aux programmes qui seront soumises à l'examen du Conseil d'administration en juin.

2. 1) Le plan à moyen terme pour la période 1992-1995 (E/ICEF/1992/L.3) : il expose les politiques relatives aux programmes et montre leur lien avec les programmes d'action nationaux. Au nombre des questions principales qui y sont traitées figurent le suivi du Sommet mondial pour les enfants, les priorités accordées au développement humain dans les budgets d'assistance des pays donateurs (question que l'UNICEF a traitée conjointement avec le PNUD et avec le Comité d'aide au développement), la coopération dans les pays les moins avancés et le rôle de l'UNICEF pour toutes les questions touchant la Convention relative aux droits de l'enfant.

2) L'appui prioritaire à l'Afrique, y compris la question de la mobilisation des ressources sur le continent africain et à l'échelon mondial en vue de réaliser les objectifs du Sommet mondial pour les enfants sur le continent (E/ICEF/1992/L.4).

3) Les questions relatives aux pays d'Europe centrale et orientale ainsi qu'à la Communauté d'Etats indépendants (E/ICEF/1992/CRP.3). Le Directeur général adjoint précise que l'UNICEF envisage d'établir un document indiquant les nouveaux éléments de sa politique envers ces pays et que le secrétariat de l'UNICEF compte élaborer en vue de la session de juin du Conseil d'administration, un document qui exposera les options retenues en ce qui concerne le niveau et la durée de l'appui de l'UNICEF à ces pays.

4) Le rôle et la condition de la femme (E/ICEF/1992/2 et L.5).

5) Les stratégies sanitaires : viabilité, intégration et renforcement des capacités nationales (E/ICEF/1992/L.7). Le Conseil d'administration sera saisi d'un grand nombre de questions relatives à ces stratégies, notamment celle concernant les affections aiguës des voies respiratoires, qui sont devenues la première cause de mortalité des enfants après le remarquable succès des programmes d'immunisation et de réhydratation orale des enfants (E/ICEF/1992/L.12), l'épidémie de SIDA, examinée à la lumière des faits nouveaux concernant cette maladie (E/ICEF/1992/L.11) ainsi que l'évaluation de l'Initiative de Bamako (E/ICEF/1992/L.22 et 23) et le rapport du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires (E/ICEF/1992/L.18).

/...

(M. Jolly)

6) La coopération interinstitutions. Les opérations de secours d'urgence menées conjointement par l'UNICEF avec d'autres organismes ont revêtu une très grande importance au cours de l'année écoulée, les dépenses de l'UNICEF dans ce domaine s'étant élevées à environ 110 millions de dollars. Un document spécial sur la collaboration entre le FNUAP et l'UNICEF sera établi prochainement.

7) Les questions relatives au développement écologiquement viable, sur lesquelles un accent particulier est mis cette année en raison de la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (E/ICEF/1992/L.8).

8) Les programmes de pays, les programmes régionaux et les programmes interrégionaux (E/ICEF/1992/P/L.2 et Add.1, L.3, L.10, L.42, L.43 et L.46). Trente-sept projets de programmes de pays quinquennaux seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration en juin. Les prévisions de dépenses à prélever sur la masse commune des ressources s'élèvent à environ 430 millions de dollars et celles à prélever sur les fonds supplémentaires à environ 600 millions de dollars. Ces projets, regroupés par région, seront soumis à l'approbation du Conseil en même temps que les rapports des directeurs régionaux, les projets de programmes régionaux et de programmes interrégionaux. Il convient de mentionner en particulier un projet de programme concernant l'Afrique du Sud : ce programme de trois ans, portant sur la période 1992-1994, sera financé à l'aide de la masse commune des ressources et de fonds supplémentaires et permettra à l'UNICEF de poursuivre les objectifs du Sommet mondial pour les enfants en Afrique du Sud en collaboration avec des ONG sud-africaines. Il prévoit en particulier l'ouverture d'un bureau de l'UNICEF en Afrique du Sud lorsque la situation dans le pays le permettra.

9) Les fonds destinés à des activités de portée mondiale (E/ICEF/1992/L.10). Les propositions concernant l'utilisation de ces fonds au cours des années à venir seront présentées sous la forme retenue par les groupes d'étude. Ces fonds se répartiront en trois fonds principaux gérés depuis New York : le FIPPEP, le Fonds de réserve pour les secours d'urgence et le Fonds pour les programmes des années 90. Le FIPPEP régional sera maintenu.

Au cours des réunions officieuses du Conseil d'administration en juin, les projets de programmes de pays de sept pays seront présentés d'une manière approfondie : il s'agira probablement, pour l'Afrique, de la Namibie, du Sénégal et de la Tanzanie; pour l'Asie, du Cambodge et du Pakistan; pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, du Maroc, et pour l'Amérique latine, du Pérou.

3. M. GAUTAM (Directeur du Bureau de la planification et de la coordination), répondant à la demande de M. Jolly, fait le point des activités de suivi du Sommet mondial pour les enfants. Ces activités sont très nombreuses et s'effectuent à tous les niveaux. Plus de 100 pays élaborent des programmes d'action nationaux. C'est en Amérique latine et dans les Caraïbes que les pays entreprenant des programmes nationaux sont les plus nombreux et que le nombre des programmes nationaux achevés est le plus élevé. En Asie, ces programmes sont souvent combinés avec des programmes économiques

/...

(M. Gautam)

quinquennaux. En Afrique, à l'exception des pays devant faire face à des situations d'extrême urgence, presque tous les pays indiquent qu'ils mènent des activités faisant suite au Sommet. Parmi les pays industrialisés, quatre ont terminé leur programme national d'action et 10 autres sont en train de l'appliquer. Trente pays industrialisés, parmi lesquels un certain nombre de pays d'Europe centrale et orientale et de l'ex-Union soviétique, n'ont fait état d'aucun programme national d'action. Plusieurs faits sont particulièrement encourageants. Dans de nombreux pays, en particulier des pays en développement, les programmes d'action nationaux sont établis au niveau ministériel et les ONG sont activement associées à leur élaboration. En outre, le rôle et la participation d'autres organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales dans les activités de suivi du Sommet sont très importants, bien qu'inégaux. Le Secrétaire général a reçu de tous les directeurs des organismes des Nations Unies auxquels il avait demandé de participer aux activités de suivi du Sommet une réponse indiquant qu'ils mènent une action dans ce sens. Il en est de même des coordonnateurs résidents de l'ONU auxquels le Directeur général au développement et à la coopération internationale a adressé une lettre dans laquelle il leur demandait de jouer un rôle moteur dans l'établissement des programmes d'action nationaux des pays en développement. Les organes directeurs de l'OMS et de l'Unesco et des comités mixtes OMS/UNICEF et Unesco/UNICEF ont été saisis de la question des activités de suivi du Sommet et ont donné pour instruction à leur secrétariat d'appuyer pleinement ces activités. Enfin, les rapports reçus des pays en développement indiquent que l'OMS, le FNUAP, l'Unesco et la Banque mondiale participent à ces activités et que le PNUD joue un rôle particulièrement actif dans ce domaine en Amérique centrale.

4. La mesure dans laquelle les pays ont inclus dans leurs plans à long terme les objectifs et stratégies du Sommet et l'importance des ressources qu'ils consacrent à la réalisation de ces objectifs constituent deux indicateurs permettant de déterminer le sérieux apporté à l'établissement des programmes d'action nationaux. Les rapports des pays sur ces deux points sont très encourageants. En ce qui concerne le deuxième indicateur, il s'agit tout d'abord d'estimer les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs. De nombreux pays ont pris les mesures voulues à cet effet.

5. Pour terminer, l'orateur insiste sur le fait que les pays doivent tirer parti de leurs expériences mutuelles et recommande pour ce faire de profiter d'un certain nombre de rencontres qui auront bientôt lieu dans différentes régions.

6. M. VIANELLO-CHIODO (Directeur général adjoint chargé des relations extérieures) rappelle que deux années auparavant le Conseil d'administration a prié le Directeur général d'intégrer la planification des relations extérieures et des activités de plaidoyer dans le plan à moyen terme (résolution 1990/14), tâche dont l'UNICEF s'est acquitté.

7. L'UNICEF utilise la Convention relative aux droits de l'enfant, déjà ratifiée par 114 pays, comme cadre normatif de ses programmes et les objectifs pour les années 90 comme base de stratégie du programme. Le Fonds apportera son assistance pour la protection des droits de l'enfant dans le cadre du

/...

(M. Vianello-Chiodo)

processus normal de programmation par pays et renforcera cette assistance par des activités de plaidoyer aux niveaux régional et mondial.

8. Le Directeur général adjoint évoque ensuite l'initiative concernant la création d'hôpitaux soucieux du bien-être des nourrissons et visant à encourager l'allaitement maternel. Cette initiative, fondée sur l'engagement des principaux fabricants de farine lactée de cesser de fournir gratuitement leurs produits dans l'ensemble des pays en développement, a déjà été testée dans 12 pays en développement et sera bientôt lancée dans 42 autres. Bien qu'aucune décision n'ait encore été prise pour les pays développés, deux principaux fabricants se sont déjà engagés à ne rien faire pour compromettre la réussite de l'initiative. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être encourager davantage cette initiative en invitant les sociétés concernées à respecter leurs engagements dans ce domaine.

9. Mme LOKHAUG (Directrice générale adjointe chargée des opérations) dit que si 1992 n'est pas une année budgétaire, le Comité de l'administration et des finances n'en aura pas moins à examiner quelques questions importantes pour donner suite à un certain nombre de résolutions. Il devra examiner notamment, dans le cadre du plan à moyen terme, le plan financier qui permettra d'établir le cadre approprié pour la formulation des recommandations au titre du programme pour le Conseil d'administration de 1993 ainsi que le cadre financier du budget (services administratifs et services d'appui aux programmes) pour 1994-1995.

10. Toutes les études et documents demandés par le Conseil d'administration dans sa résolution 1991/30 sont pratiquement terminés et seront présentés aux membres du Conseil d'administration bien avant la session ordinaire. Ils doivent également être présentés au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dont le rapport sur la question sera également soumis au Conseil d'administration.

11. L'étude concernant les critères utilisés pour décider des postes permanents et des postes d'agent engagé au titre de projets (résolution 1991/30) est presque achevée et sera présentée au Conseil d'administration en vue de son approbation.

12. En ce qui concerne l'étude détaillée demandée dans la résolution 1991/29, le Secrétariat, après examen de la question en consultation avec le Bureau, a jugé préférable de surseoir à l'étude, laquelle sera établie après que les critères concernant les postes permanents et les postes d'agent engagé au titre de projets auront fait l'objet d'un examen au Conseil d'administration. La Directrice générale adjointe demande au Conseil de se prononcer sur cette formule.

13. Pour donner suite à la résolution 1991/27 relative à la question des locaux du Siège, le Secrétariat a réalisé des études et tenu des négociations dont il sera tenu compte dans deux documents qui seront présentés à temps au Conseil d'administration.

(Mme Lokhaug)

14. Quant au réexamen de la structure administrative et organisationnelle de l'UNICEF (résolution 1991/31), le Secrétariat examine encore la question avec le Bureau et présentera un document sur le sujet au Conseil d'administration.

a) QUESTIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES

15. M. POST (Pays-Bas), intervenant sur le suivi du Sommet mondial pour les enfants, se demande si le secrétariat prévoit un débat sur ce point débouchant éventuellement sur l'adoption d'une résolution ou si le sujet ne sera abordé que pour l'information des membres du Conseil d'administration.

16. M. JOLLY (Directeur adjoint chargé des programmes) pense que les conclusions devraient certainement faire l'objet d'un débat. Pour ce qui est d'adopter une résolution, il incombe au Conseil d'en décider si celui-ci estime qu'il a quelque chose d'important à dire à ce sujet, notamment à l'intention des pays n'ayant pas encore présenté leur programme d'action national.

17. Mme LIEDES (Finlande) se félicite de l'approche commune adoptée par l'UNICEF, le PNUD, l'OMS et le FNUAP pour se familiariser avec les problèmes des pays baltes et de la Communauté d'Etats indépendants. L'UNICEF devrait continuer de tenir compte de cette approche lorsqu'il établira un rapport détaillé sur la question pour la session ordinaire du Conseil. Il faudrait à cet égard tenir compte des mesures déjà prises par les gouvernements des pays concernés ainsi que de l'aide extérieure obtenue par d'autres filières. La délégation finlandaise souhaiterait qu'on analyse les avantages comparatifs de l'UNICEF en tant que circuit potentiel d'assistance. Elle souhaiterait également recevoir à l'avance le rapport d'information sur ce point de l'ordre du jour.

18. Le plan d'action national de la Finlande est déjà achevé et sera bientôt présenté à l'UNICEF.

19. Mme SYAHRUDDIN (Indonésie) dit que des changements importants sont intervenus dans le monde depuis la dernière session d'organisation. Le rôle et les responsabilités de l'UNICEF revêtent de ce fait un caractère plus urgent.

20. Tout en saluant l'évolution de la situation en Europe orientale, la délégation indonésienne craint que cette période de transition et de passage à une économie de marché ne soit porteuse de grandes épreuves et se félicite donc que l'UNICEF intervienne pour répondre aux besoins des enfants de ces régions.

21. Elle note avec intérêt les activités de l'UNICEF visant à empêcher une plus grande détérioration de la situation des enfants et des groupes vulnérables. Il convient toutefois de noter que pour répondre à ces besoins croissants, des fonds de secours d'urgence devraient être spécialement mobilisés, ce qui permettrait d'éviter que les donateurs ne réduisent le financement normal des activités de l'UNICEF ailleurs dans le monde, problème qui constitue un sujet de préoccupation tout à fait compréhensible pour les

/...

(Mme Syahrudin, Indonésie)

pays en développement. Pour l'année dernière seulement, les dépenses de l'UNICEF en Indonésie ont été réduites de 1 million de dollars.

22. Lors de la Conférence de coordination sur l'aide aux Etats nouvellement indépendants, le Directeur général a spécifiquement évoqué le déséquilibre en ce qui concerne la situation tragique des enfants dans les pays en développement. La délégation indonésienne est certaine que l'UNICEF saura faire face équitablement à ses responsabilités futures.

23. M. KUDRYAVTSEV (Fédération de Russie) dit que le secrétariat de l'UNICEF a accompli un travail très satisfaisant en étudiant les besoins des enfants et des mères en Europe centrale et orientale et dans la Communauté d'Etats indépendants, c'est-à-dire dans un nouveau groupe de pays qui vivent une période de transition qui les amènera de l'économie planifiée à l'économie de marché, transition qui exige d'eux un énorme effort.

24. De nombreux programmes en faveur des enfants ne pouvant plus être financés dans le cadre du budget, le taux de morbidité et de mortalité infantile s'est accru. Par suite de la détérioration de l'alimentation, il naît chaque année en Russie près de 30 000 enfants atteints de maladies congénitales et héréditaires dont 70 à 75 % sont des invalides. Dans les 10 dernières années, la fréquence de l'invalidité a d'ailleurs doublé. La situation est encore aggravée par le manque de médicaments, de matériel médical, d'établissements médicaux spécialisés et de produits alimentaires pour les enfants.

25. La Fédération de Russie a communiqué au secrétariat de l'UNICEF des informations détaillées sur la situation des mères et des enfants dans le pays, informations qui permettront de préparer des documents objectifs et une évaluation impartiale pour la session d'été de l'UNICEF.

26. La Fédération de Russie remercie le secrétariat de l'UNICEF qui a établi en coopération avec l'OMS un rapport sur la situation de la santé en Russie et dans d'autres républiques de l'ancienne URSS. La communauté internationale, et l'UNICEF en particulier, devraient s'inspirer de ces rapports pour tirer des conclusions et guider leur action. Il serait bon que le secrétariat communique les rapports préparés par les missions d'experts envoyées dans les pays aux gouvernements des Etats membres de l'Organisation et surtout aux pays donateurs potentiels. Dans la mesure où ils auront une incidence sur la programmation du budget de l'UNICEF, la Fédération de Russie aimerait que les paramètres de l'activité de l'UNICEF en Europe centrale et orientale et dans les pays de la Communauté d'Etats indépendants soient examinés comme point distinct de l'ordre du jour à la session de juin et que le point 5 e) soit donc libellé comme suit : "Europe centrale et Europe orientale et Communauté d'Etats indépendants". Les décisions quant à la documentation et aux autres questions d'organisation pourraient être prises par le secrétariat de l'UNICEF en consultation avec les Etats intéressés.

27. La Fédération de Russie est reconnaissante à l'UNICEF des efforts qu'il fait pour venir en aide non seulement à son pays, mais à d'autres républiques qui faisaient partie de l'ancienne URSS. Elle est convaincue que cette aide, dont elle a si grand besoin à l'heure actuelle, n'a qu'un caractère momentané

/...

(M. Kudryavtsev, Fédération de Russie)

et que le pays pourra très vite surmonter les graves difficultés qu'il traverse pour reprendre sa place parmi les pays donateurs.

28. M. YEGOROV (Observateur du Bélarus) dit que sa délégation a écouté très attentivement l'exposé du Directeur général du Fonds ainsi que les communications des directeurs généraux adjoints et a pris connaissance avec un vif intérêt du rapport sur l'action de l'UNICEF en Europe centrale et orientale et notamment dans la Communauté d'Etats indépendants (E/ICEF/1992/CRP.3). L'UNICEF a en effet pris des mesures de caractère divers dans cette région qui vit une ère de transformations radicales et difficiles sur les plans social, économique et politique, accompagnés de problèmes qui ont une dimension non seulement régionale mais mondiale.

29. L'UNICEF en particulier a participé à la Conférence de coordination pour l'aide aux Etats nouvellement indépendants qui s'est tenue au niveau ministériel à Washington le 23 janvier 1992 et contribuera à l'application des décisions qui y ont été adoptées. En guise de première mesure, l'UNICEF a envoyé en coopération avec l'OMS et d'autres organismes des Nations Unies des missions interinstitutions dans la Communauté d'Etats indépendants et dans les trois pays baltes. Le Bélarus a communiqué, après en avoir pris rapidement connaissance, les documents établis par ces missions aux organismes nationaux compétents pour examen. Il estime que la mission a rendu objectivement compte de la situation des femmes et des enfants dans le pays. Il appuie les recommandations contenues dans le rapport, lequel définit les mesures que l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies pourraient prendre à court et à long terme pour aider les enfants et les mères victimes de circonstances exceptionnelles qui se détériorent rapidement et remercie l'UNICEF d'avoir dépêché ces missions dans les pays de la CEI.

30. Le Bélarus appuie la proposition de la Fédération de Russie touchant les mesures que le secrétariat de l'UNICEF pourrait adopter d'ici la session suivante du Conseil d'administration et espère que les représentants des Etats intéressés y participeront, ce qui permettra de jeter les bases d'une action pratique.

31. Mme MBELLA NGOMBA (Observatrice du Cameroun), appuyée par Mme SEMAFUMU (Observatrice de l'Ouganda), relève que le rapport sur l'état de la documentation (E/ICEF/1992/INF/2) ne mentionne pas de date pour la distribution du document sur la stratégie de l'UNICEF pour l'Afrique (E/ICEF/1992/L.4). Or, ce document devrait, lui semble-t-il, traiter de la Conférence UNICEF/OUA des donateurs. Les informations sur l'état d'avancement de la conférence figureront-elles effectivement dans ce document, ou seront-elles données dans un document différent.

32. M. VACEK (Tchécoslovaquie) dit que le plus grand soin doit être apporté à l'élaboration du document sur les pays d'Europe centrale et orientale et la Communauté d'Etats indépendants. En effet, le débat sur cette question, au mois de juin, sera complexe et animé. Si l'on veut que le Conseil adopte des conclusions justes et raisonnables, le secrétariat devra préparer un rapport contenant autant d'informations que possible dans les domaines relevant du mandat de l'UNICEF. Ce document devrait décrire la situation des femmes et

/...

(M. Vacek, Tchécoslovaquie)

des enfants dans chaque pays, établir des priorités et définir le degré d'intervention nécessaire de l'UNICEF.

33. M. RYSINSKI (Pologne) se félicite des initiatives prises par l'UNICEF face à la situation en Europe centrale et orientale, dans lesquelles il veut voir un premier pas vers une intensification de la présence et de l'intervention du Fonds dans la région. Il prend acte avec gratitude de la solidarité manifestée par la communauté internationale, et notamment par les délégations finlandaise et indonésienne.

34. La documentation en cours de préparation pour la réunion de juin du Conseil d'administration devrait être aussi complète que possible et orientée vers des actions concrètes en mettant en relief les possibilités d'intervention de l'UNICEF.

35. La délégation polonaise souhaite que la question de l'Europe centrale et orientale fasse l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour.

36. M. JOLLY (Directeur général adjoint chargé des programmes) prend bonne note des remarques présentées par la Finlande, l'Indonésie, la Fédération de Russie, le Bélarus et la Pologne concernant les documents sur l'Europe centrale et orientale et la Communauté d'Etats indépendants. Il se félicite de ce que la Finlande ait déjà mis sur pied son propre programme d'action qui est en voie d'exécution.

37. En ce qui concerne la question posée par la délégation de la Fédération de Russie, des exemplaires des rapports des missions conjointes UNICEF/OMS ont été remis à tous les gouvernements des pays de la CEI ainsi qu'aux 47 gouvernements qui ont participé à la Conférence de coordination tenue à Washington le 23 janvier 1992. Des exemplaires du rapport général des missions ont été communiqués le jeudi 19 mars à tous les membres du Conseil d'administration présents à la réunion-déjeuner informelle. Ces documents peuvent maintenant être obtenues sur simple demande.

38. Pour ce qui est de la suggestion faite par la délégation russe, appuyée par la Pologne, de faire de la question de l'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'Etats indépendants un point de l'ordre du jour distinct du point intitulé Programmes interrégionaux, c'est au Conseil qu'il appartient d'en décider. Le Bureau pourrait se pencher sur la question et faire rapport au Conseil.

39. Répondant à la question de l'observatrice du Cameroun, le Directeur général adjoint chargé des programmes annonce que le document sur la stratégie de l'UNICEF pour l'Afrique est en préparation et sera distribué à temps pour être étudié avant la réunion du mois de juin. Quant aux documents qui sont établis pour la Conférence des donateurs de l'Organisation de l'unité africaine, il s'agit de documents de l'OUA qui ne seront pas présentés officiellement au Conseil d'administration.

40. Enfin, pour répondre aux questions des représentants de la Tchécoslovaquie et de la Pologne sur les activités de l'UNICEF en Europe centrale et orientale, le document du Conseil d'administration qui doit

(M. Jolly)

paraître précisément sous ce titre en donnera un compte rendu beaucoup plus détaillé que la note d'information du Directeur général (E/ICEF/1992/CRP.3).

41. M. WILLIAMS (Secrétaire du Conseil d'administration), revenant sur la question d'un point de l'ordre du jour distinct pour les projets intéressant les pays d'Europe centrale et orientale et la Communauté d'Etats indépendants, soulevée par les délégations russe et polonaise, rappelle que l'ordre du jour fait actuellement l'objet de discussions officielles. C'est donc dans le cadre de ces discussions qu'il convient de présenter d'éventuelles suggestions et propositions.

42. Quant au document E/ICEF/1992/L.4 sur la stratégie de l'UNICEF pour l'Afrique dont s'enquerrait l'observatrice du Cameroun, il devrait être terminé à la mi-avril, et il sera immédiatement communiqué, en anglais, aux délégations.

b) QUESTIONS RELATIVES AUX RELATIONS EXTERIEURES

43. La PRESIDENTE déclare, qu'en l'absence d'objections, le point 4 b) est adopté.

c) QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

44. M. POST (Pays-Bas) soutient au nom de la logique la proposition de la Directrice générale adjointe chargée des opérations concernant l'étude détaillée des postes d'agent engagé au titre de projets prévue par la résolution 1991/29 du Conseil d'administration.

45. La PRESIDENTE déclare qu'en l'absence d'objections, le point 4 c) est adopté.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PREPARATION DE LA SESSION ORDINAIRE DE 1992

a) ETAT DE LA DOCUMENTATION (E/ICEF/1992/INF/2)

46. M. WILLIAMS (Secrétaire du Conseil d'administration) annonce que certains documents seront publiés en retard, notamment le document relatif aux bureaux du siège, le rapport du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires et le rapport du Directeur général sur la situation en Europe centrale et orientale et dans la Communauté d'Etats indépendants.

47. La PRESIDENTE déclare qu'en l'absence d'objections, le point 5 a) est adopté.

d) THEMES QUI SERONT ABORDES AU COURS DE REUNIONS OFFICIEUSES

48. M. WILLIAMS (Secrétaire du Conseil d'administration) signale qu'une liste de sujets pouvant être examinés dans le cadre de réunions officielles figure à la page 3 de l'ordre du jour provisoire de la réunion (E/ICEF/1992/L.3). Ces réunions auront lieu chaque jour de 9 heures à 10 heures pendant la session du Conseil d'administration, sauf le premier

/...

(M. Williams)

jour. Les années précédentes, de nombreuses délégations se sont plaintes que le Secrétariat ait parfois organisé deux réunions officielles simultanées sur des sujets différents, car elles n'avaient pas toujours les moyens d'assister à l'une et à l'autre. Il appartient au Conseil d'administration de décider du nombre de sujets qui seront discutés dans le cadre de ces réunions officielles, mais les représentants sont maintenant invités à faire savoir au Bureau quels sujets les intéressent le plus.

49. Si, comme l'année précédente, le Conseil d'administration ne prend pas une décision franche sur la question, la Présidente, en consultation avec le Bureau, dressera la liste des sujets retenus et informera les délégations de son choix.

50. M. SCOTT (Australie) dit que son pays aimerait que le point 13 de la liste, relatif au SIDA, soit examiné dans le cadre des réunions officielles.

51. M. SCOUKAK (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), qui n'a pas encore reçu d'instructions de son gouvernement, voudrait que l'on retienne les points 2, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 13, 14 et 15 de la liste.

52. M. GRAHAM (Etats-Unis d'Amérique) dit que son gouvernement a étudié la liste des sujets et que sa préférence irait aux points 2, 4, 5, 6, 10, 11, 13, 14 et 15.

53. M. NIELSEN (Danemark) aimerait qu'on aborde les points 2, 4, 7, 8, 9, 12, 13, 14 et 15.

54. M. POST (Pays-Bas) pencherait plutôt pour les points 2, 4, 7, 8, 11, 12, 13, 14 et 15.

55. M. VACEK (Tchécoslovaquie) voudrait qu'on examine les sujets 2, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 14 et 15.

56. M. KUDRYAVTSEV (Fédération de Russie) trouve particulièrement intéressants les points 2, 3, 10 et 15.

57. Mme MOLSON (Canada) se prononce en faveur des sujets 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14 et 15.

58. M. WILLIAMS (Secrétaire du Conseil d'administration) dit que le secrétariat dressera une liste des sujets les plus fréquemment mentionnés par les représentants.

59. La PRESIDENTE déclare qu'en l'absence d'objections, le point 5 d) de l'ordre du jour est adopté.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
RELATIVE A LA COOPERATION AU PROGRAMME : PRIX MAURICE-PATE DE L'UNICEF
(E/ICEF/1992/P/L.1)

60. M. GRANT (Directeur général de l'UNICEF) dit qu'en décembre 1991, le Bureau a examiné les 14 candidatures au prix Maurice-Pate 1992 reçues des

/...

(M. Grant)

différentes régions du monde. Tout en reconnaissant les mérites de plusieurs autres candidats, le Directeur général recommande que l'UNICEF décerne le prix au Bangladesh Rural Advancement Committee (BRAC) qui est probablement la plus grande organisation non gouvernementale autochtone de pays en développement. Ce faisant, l'UNICEF salue l'oeuvre exceptionnelle du BRAC, notamment dans les domaines de l'éducation sanitaire, de l'organisation communautaire et de la participation des femmes au développement.

61. La PRESIDENTE dit qu'en l'absence d'objections, elle considérera que le Conseil d'administration approuve les recommandations tendant à décerner le prix Maurice-Pate 1992 au Bangladesh International Committee et que le point 6 de l'ordre du jour est approuvé.

62. Il en est ainsi décidé.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE DECISION RELATIF AUX RECOMMANDATIONS DU COMITE MIXTE Unesco/UNICEF SUR L'EDUCATION (E/ICEF/1992/CRP.6)

63. M. WILLIAMS (Secrétaire du Conseil d'administration) appelle l'attention sur le document E/ICEF/1992/CRP.6 et dit que les discussions qui ont eu lieu sur la question l'année précédente au sein du Comité du programme ont été tout à fait positives mais que pour des raisons techniques le Conseil d'administration n'a pris aucune décision sur ce point. La résolution figurant dans le document permettra à l'UNICEF de s'acquitter de ses responsabilités vis-à-vis de l'Unesco, son partenaire au sein du Comité mixte Unesco/UNICEF pour l'éducation.

64. La PRESIDENTE dit qu'en l'absence d'objections, elle considérera que le point 7 de l'ordre du jour est adopté.

65. Il en est ainsi décidé.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE DECISION MODIFIANT LA DECISION 1990/1 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT LA DATE DE LA SESSION D'ORGANISATION PRECEDANT LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL (E/ICEF/1992/CRP.7)

66. M. WILLIAMS (Secrétaire du Conseil d'administration) dit que dans sa décision 1990/1, le Conseil d'administration avait décidé qu'il tiendrait chaque année au mois de janvier une session d'organisation, mais comme cette session s'est réunie en février 1991 et aura lieu en mars 1992, il a été suggéré de modifier la formulation de manière à préciser simplement que la session d'organisation se tiendra au cours du premier trimestre de l'année.

67. M. GRAHAM (Etats-Unis), appuyé par M. SCOTT (Australie), souscrit à la proposition de modifier la décision 1990/1 du Conseil d'administration mais suggère d'introduire dans la même section 4 a) après le membre de phrase "à la date qui conviendra" le membre de phrase "mais 60 jours au plus tard avant la session ordinaire", cela de manière à assurer que l'UNICEF puisse tenir compte des décisions prises à la session d'organisation avant la convocation de la session ordinaire.

/...

68. La PRESIDENTE dit qu'en l'absence d'objections, elle considérera que le point 8 de l'ordre du jour est adopté.

69. Il en est ainsi décidé.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : ACCORD DE BASE TYPE DE COOPERATION
(E/ICEF/1992/L.1 et Add.1 à 3 et E/ICEF/1992/L.2)

70. Mme LOKHAUG (Directrice générale adjointe chargée des opérations) rappelle que lors de la réunion du Bureau du Conseil d'administration en septembre 1991, on a estimé qu'afin d'alléger le projet d'ordre du jour de la session de juin du Conseil, l'accord de base type de coopération pourrait être abordé à la session d'organisation étant donné qu'un consensus était imminent et que les dernières divergences de vues pouvaient être réglées dans le cadre de réunions officieuses avant la session. Conformément à la décision prise par le Bureau, des réunions officieuses ont donc été organisées à l'intention des nouveaux membres du Conseil pour leur permettre de se familiariser avec la question. Ceux qui ne pouvaient pas y assister ont pu s'entretenir avec des fonctionnaires du Bureau des affaires juridiques et de l'UNICEF. En outre, des réunions ont eu lieu avec divers membres du Conseil et en particulier avec ceux qui avaient proposé des amendements au texte de base lors de la réunion de 1991 du Conseil d'administration. Cette série de réunion s'est terminée par la réunion consultative informelle - déjeuner qui a eu lieu le jeudi 19 mars et auquel il a été décidé de modifier légèrement le document E/ICEF/1992/L.2 en ajoutant à la recommandation les mots "lorsqu'il en aura été ainsi convenu avec ses interlocuteurs". Par souci d'harmonie, le même libellé a été ajouté au paragraphe 17 du document E/ICEF/1992/L.1, intitulé "Rapport sur l'accord de base type de coopération entre l'UNICEF et les gouvernements". On tiendra aussi compte des vœux des gouvernements qui ne souhaiteraient pas renégocier les accords en vigueur. Lors de la réunion officieuse, l'opinion générale a été que les gouvernements qui voulaient encore faire des propositions précises les intéressant directement pourraient attendre pour les formuler l'ouverture des négociations bilatérales dans le cadre desquelles ces propositions pourraient être examinées. On a procédé de même pour conclure un accord de base type régissant la coopération avec cinq pays (la Namibie, Sao Tomé-et-Principe, le Belize, l'Equateur et la Roumanie) avec lesquels l'UNICEF n'avait pas encore d'accord.

71. Dans les trois dernières années, et malgré les demandes de renégociation des gouvernements, l'UNICEF a dû différer toute renégociation jusqu'à ce que le texte type soit arrêté. Au cours de cette période, 28 pays ont demandé la révision de leurs accords (17 pays d'Afrique, 5 pays d'Amérique latine, 4 pays d'Asie et 2 pays du Moyen-Orient). La nécessité d'un nouvel accord de base type se fait donc très sérieusement sentir.

72. On se souviendra que le Directeur général a décidé de porter le texte de l'accord de base type à l'attention du Conseil d'administration pour veiller à ce qu'on procède à des consultations approfondies avant que le texte ne soit présenté pour acceptation aux divers gouvernements. Le Bureau du Conseil d'administration et les délégations qui ont participé à la réunion officieuse du jeudi 19 mars ainsi que le Bureau des affaires juridiques et le secrétariat de l'UNICEF estiment que le texte mis au point est acceptable et que le Conseil d'administration peut en prendre note.

73. M. MONTES DE OCA (Observateur du Mexique) remercie le secrétariat d'avoir présenté les progrès accomplis dans l'établissement de l'accord de base type de coopération entre l'UNICEF et les gouvernements. Il est conscient des efforts déployés par l'UNICEF et le Bureau des affaires juridiques pour élaborer le document. Actuellement, 28 Etats veulent conclure un accord avec l'UNICEF. Il y a un an, cinq Etats étaient intéressés et ont effectivement conclu un accord en marge de l'accord de base type. La délégation mexicaine pense que les 28 nouveaux Etats ne devraient en aucun cas pâtir du fait que le document en cours d'examen n'a pas encore été adopté. Elle ne comprend pas pourquoi l'UNICEF retarderait la signature d'un accord avec ces pays.

74. Par ailleurs, lors des consultations officieuses, le Mexique a proposé des amendements qui ont été incorporés au document E/ICEF/1992/L.1/Corr.1. Il semble que les versions française et espagnole du document posent des problèmes de traduction. Seul le texte anglais présente fidèlement la proposition mexicaine.

75. La délégation mexicaine voudrait proposer officiellement des amendements mais puisque des consultations sont en cours elle propose de renvoyer l'examen de la question à la séance suivante.

76. Mme LOKHAUG (Directrice générale adjointe chargée des opérations) précise que le Conseil d'administration avait seulement autorisé l'UNICEF à mener des négociations avec les gouvernements n'ayant pas encore conclu un accord avec l'UNICEF. Les 28 nouveaux pays en question demandent une renégociation de leur accord, ce qui ne pourra se faire tant que le Conseil d'administration n'aura pas pris acte du nouveau texte de l'accord de base type.

77. La PRESIDENTE annonce que la question sera examinée à la séance suivante.

La séance est levée à 18 h 15.